

Présents : MM. DEYMIE Christine, ANDREOLLO Bernard, CORDURIES Anne, FRAYSSINET Emilie, BENEDET Jean-Pierre, JOURNOUD Carole, BARTHEZEME Nelly, CRAYSSAC Claude, FREDERIC Sophia

Absents excusés : TREMOLIERES Alain (procuration à DEYMIE Christine), SOLIER Hélène (procuration à FRAYSSINET Emilie), MACIA IBORRA Pauline, CAZOTTES Pascal

Secrétaire de séance : FREDERIC Sophia

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2023
- adoption comptes de gestion et comptes administratifs 2022
- demande subventions salle des fêtes
- approbation marché accord cadre à bon de commande pour programme voirie
- participation au réseau d'écoles du Pays Vert
- questions diverses

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27/03/2023

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27/03/2023.

II / ADOPTION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Mme Frayssinet, Adjointe, présente le compte de gestion, puis le compte administratif du budget de la Commune.

Mme le Maire sort de la salle du conseil municipal et Mme Frayssinet soumet au vote le compte de gestion, puis le compte administratif de la Commune. Ils sont approuvés à l'unanimité.

(Annexe 1)

Mme Frayssinet, Adjointe, présente le compte de gestion, puis le compte administratif du budget Assainissement.

Mme le Maire sort de la salle du conseil municipal et Mme Frayssinet soumet au vote le compte de gestion, puis le compte administratif Assainissement. Ils sont approuvés à l'unanimité.

(Annexe 2)

Mme Frayssinet, Adjointe, présente le compte de gestion, puis le compte administratif du Réseau Pays Vert.

Mme le Maire sort de la salle du conseil municipal et Mme Frayssinet soumet au vote le compte de gestion, puis le compte administratif du Réseau Pays Vert. Ils sont approuvés à l'unanimité.

(Annexe 3)

III /DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT

Afin de mettre en œuvre les travaux de rénovation de la salle des fêtes, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat – FONDS VERT	Sollicité	194 867.15 €	30 %
Etat – DETR	Sollicité	194 867.15 €	30 %
Conseil Régional	Sollicité	50 000.00 €	7.7 % (maxi 50 000€)
Conseil Départemental	Sollicité	59 000.00 €	9% (max 30%)
Autres (à préciser)		€	
Sous-total		498 734.30 €	
Autofinancement		150 822.87 €	23.3 %
Coût HT travaux		649 557.17 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a l'unanimité,

- Adopte l'opération, les modalités de financement et s'engage à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
- Approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à inscrire au budget la notification de la subvention et les crédits correspondants à sa participation au financement du projet
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

III /DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES AUPRES DU DEPARTEMENT

Afin de mettre en œuvre les travaux de rénovation de la salle des fêtes, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat – FONDS VERT	Sollicité	194 867.15 €	30 %
Etat – DETR	Sollicité	194 867.15 €	30 %
Conseil Régional	Sollicité	50 000.00 €	7.7 % (maxi 50 000€)
Conseil Départemental	Sollicité	59 000.00 €	9% (max 30%)
Autres (à préciser)		€	
Sous-total		498 734.30 €	
Autofinancement		150 822.87 €	23.3 %
Coût HT travaux		649 557.17 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte l'opération, les modalités de financement et s'engage à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
- Approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à inscrire au budget la notification de la subvention et les crédits correspondants à sa participation au financement du projet
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

IV DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES AUPRES DE LA REGION AU TITRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ENERGETIQUE.

Afin de mettre en œuvre les travaux de rénovation de la salle des fêtes, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la région au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique..

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat – FONDS VERT	Sollicité	194 867.15 €	30 %
Etat – DETR	Sollicité	194 867.15 €	30 %
Conseil Régional	Sollicité	50 000.00 €	7.7 % (maxi 50 000€)
Conseil Départemental	Sollicité	59 000.00 €	9% (max 30%)
Autres (à préciser)		€	
Sous-total		498 734.30 €	
Autofinancement		150 822.87 €	23.3 %
Coût HT travaux		649 557.17 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte l'opération, les modalités de financement et s'engage à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
- Approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à inscrire au budget la notification de la subvention et les crédits correspondants à sa participation au financement du projet
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

IV - TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE REVETEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises concernant les travaux de renforcement et de revêtement de la voirie communale dont la clôture était le 20 mars 2023 à 12h00, deux offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 20 mars 2023, puis d'une analyse des offres réalisé par Laurent Martinez, technicien de la Commune.

Le rapport d'analyse des offres, fait apparaître que l'entreprise Eiffage est la mieux-disante pour la réalisation des travaux pour un montant de 513 799.50 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise citée ci-dessus et autorise madame Le Maire à signer tout acte et documents s'y référant.

V - CONVENTION RESEAU PAYS VERT 2022-2023

Le réseau d'école du Pays Vert a été créé en 1995, il regroupe aujourd'hui les communes de Valence d'Albigeois, de Valdériès, de Sérénac, d'Andouque ainsi que le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint Grégoire/Sausсенac.

Depuis 2010, la gestion financière et comptable du réseau est assurée par la Commune de Valence d'Albigeois dans le cadre d'une convention entre le Conseil Départemental, l'Inspection Académique, les Communes et Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogiques concernés par une école relevant du Réseau d'Ecole du Pays Vert.

Madame le Maire propose le renouvellement de la convention précisant les conditions de fonctionnement et de gestion du Réseau des Écoles du Pays Vert pour l'année scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- APPROUVE le versement au réseau du pays d'une subvention de fonctionnement de 20 € par enfant scolarisé sur la Commune à savoir 2760 € pour l'année scolaire 2022-2023
- AUTORISE Madame le Maire, à signer avec le Conseil Départemental du Tarn, l'Inspection Académique du Tarn, les communes de Valdériès, de Sérénac, d'Andouque, et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint Grégoire/Sausсенac la convention précisant les conditions de fonctionnement et de gestion administrative et financière du réseau d'école du Pays Vert.

XV / QUESTIONS DIVERSES

- Discussion autour des cloches de l'Eglise.
- Emilie FRAYSSINET propose la mise en place d'une boîte à livres sur la Commune. Le Conseil Municipal choisit comme emplacement la Place de la tour. Au nom du VO Rugby, Jean-Pierre propose de donner un vieux frigo vitré.
- Madame PANIS nous a informé du début de son activité de compostage de déchets organiques sur un terrain derrière l'UMT
- Incivilités : arrachage plantes place de la tour et rue du couvent
Porte salle omnisport

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 45.